

LES P'TITES BREVES DE LA CFDT

DU 12/03/2021

SECTION CFDT DU CREDIT AGRICOLE DE L'ANJOU ET DU MAINE

LA CFDT SIGNATAIRE DE L'ACCORD ENVELOPPE RCI,RCP ET PROMOTION

**Un accord aux engagements
respectés et signé par des
partenaires sociaux responsables**

980000 € / 841 bénéficiaires obtenus,

la CFDT demandait :
1000000€ et 875 bénéficiaires

Les RCI, RCP et promotions sont des composantes de la rémunération des salariés. Elles valorisent le travail des années précédentes des collaborateurs à titre individuel. L'accord détermine le montant de l'enveloppe et sa répartition. Depuis des années la CFDT défend le volet qualitatif avec une bonne répartition hommes et femmes et entre les catégories d'emplois. Chaque année la Direction nous fait le bilan de la distribution de l'année précédente et le montant de la nouvelle enveloppe est déterminé.

Cette somme ne correspond pas à une prime, c'est un supplément qui contribue à l'augmentation globale de la masse salariale, au même titre que l'augmentation pérenne nationale appliquée sur le RCE, RCI et RCC en Janvier de (+045%).



A RETENIR

Les différentes composantes de la rémunération sont :

RCE : Rémunération Conventionnelle d'Emploi en fonction de l'emploi occupé

RCI : RC individuelle

RCP : RC personnelle

RCC : RC complémentaire (suivant situation familiale)

(RCI et RCP sont absorbables en cas de changement d'emploi)

REC : rémunération extra conventionnelle (2020 versée à 122%)

Intéressement : en fonction des résultats de l'année antérieure, cette rémunération est aléatoire et ne participe pas au financement de la retraite de base.

21/04/2021

SECTION CFDT DU CREDIT AGRICOLE DE L'ANJOU ET DU MAINE

Les partenaires sociaux sont garants de l'application de l'accord, par sa signature la CFDT garantit aux salariés une équité de traitement et contribue à la réduction des écarts de rémunération et promotionnels historiques (hommes, femmes, seniors...).

Rappel : les accords de l'entreprise ainsi que les éléments de rémunération sont disponibles via COMMEO/RH

Par sa signature, la CFDT veille au respect des équilibres salariaux dans l'entreprise

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement



VOS élus CFDT : Manuella FEAUVEAU / Gersende LERAY / Gilles

BERNADEAUX / Martine COULON-HOUDAYER / Gaëlle LECOQ / Samuel COSNUAU
/ Lynda LAIR / Christelle ABRIVARD / Laurent GABET



Retrouvez-nous sur le site cfdtanjoumaine.com



Vos délégués syndicaux :

Manuella FEAUVEAU :
02.43.04.25.56

Gilles BERNADEAUX :
06.30.21.02.05

Gersende LERAY : 07.84.00.49.99

